

Une action commune des psychologues dans les Pyrénées Orientales

Communiqué CGT



Suite au mouvement de grève nationale le 10 juin dénonçant la non considération des psychologues par le gouvernement (création d'un ordre des psychologues élaboré de façon unilatérale, remboursement des consultations en libéral à un tarif dérisoire pour 30 mn dans un cadre contraint...) pour tout dire un problème de santé publique non géré par la fonction publique et renvoyé au cadre libéral sur prescription médicale, les psychologues territoriaux ont souhaité prendre pleinement part à ce mouvement.

Ils ont été reçus par un représentant du préfet et de l'Agence Régionale de Santé (ARS) puis, par nos Directions générales et par la représentante du Cabinet de la présidente du Conseil Départemental.

Cette démarche était inédite pour notre profession à double titre car elle a rassemblé des représentants de différents lieux d'exercice dans **une synergie d'actions et une complémentarité exemplaire dans notre département.**

En effet, **des psychologues libéraux, hospitaliers, associatifs et territoriaux** ont pu exposer à un représentant du préfet et au délégué départemental de l'ARS leur colère face aux projets unilatéraux du gouvernement mais aussi leurs constats en terme de prise en charge de la santé psychique dans notre département.

La situation générée par le traitement de la pandémie n'a fait que majorer à la fois la dégradation de l'état psychique de la population mais aussi la réduction comme peau de chagrin de la réponse en terme de soins pour y répondre localement.

Nous avons pu demander une **réelle concertation** avec notre profession, rappeler notre qualification de départ à BAC + 5 (titre de psychologue défini légalement depuis 1985), notre code

de déontologie (en cours de réactualisation mais existant depuis 1996), la précarité vécue par beaucoup de professionnels notamment des femmes car notre métier est majoritairement féminin.

Les salaires qui ne prennent pas en compte notre niveau d'études ni nos responsabilités et missions malgré un discours mettant en avant l'importance de la profession : des grilles de salaires démarrant à 1827 euros brut dans la FPT, non revalorisés depuis de nombreuses années. Pour les libéraux des propositions de tarifs ne leur permettant plus d'exercer...

Les psychologues territoriaux conçoivent leurs méthodes de travail, le choix de leurs outils et ils participent aux projets institutionnels, ils ont besoin de temps pour ce faire ce qui leur est rarement octroyé (temps Formation information recherche en hospitalier non transféré dans la Fonction publique territoriale).

Les psychologues de la Fonction Publique ont réaffirmé leur engagement pour le Service public et leur spécificité de « généralistes » en première ligne pour la population, recevant un public majoritairement défavorisé de tous âges, de la naissance à la fin de vie.

Ils insistent sur le travail d'équipe, en synergie qui est indispensable à une prise en charge adaptée et leur réactivité en ces temps de crise pour proposer des projets innovants telle la plateforme d'écoute psychologique créée par les psychologues du Conseil Départemental.

Une entrevue a eu lieu ensuite avec l'administration du Conseil départemental du 66 et la représentante de Cabinet de la présidente, nous étions deux et avons pu présenter nos observations et revendications quant à nos difficultés, reprenant les éléments communs évoqués préalablement et celles liées à nos spécificités de psychologues territoriaux dans le département (nombre de postes insuffisants au regard des missions, burn-out devenant fréquents...).

En conclusion, nous avons été écoutés et avons pu bénéficier d'un réel échange avec proposition de transmission aux élus et, de réunion à la rentrée pour continuer le travail commencé.

Nous serons présents demain pour continuer la lutte commune !

Contact : cgt-cg@cd66.fr, Corinne Bouzat